

Nouméa, le 8 février 2010

Signature de la convention de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu pour la période 2010-2014

Mardi 16 février 2010 – 11 h 45

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

Discours de Monsieur Philippe Gomès Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Dans un instant, nous allons signer ensemble, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, la convention de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, pour la période 2010-2014. Je la signerai, comme le prévoient l'accord de Nouméa et la loi organique définissant l'organisation de la Nouvelle-Calédonie, en tant que président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, après en avoir reçu le pouvoir de monsieur Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes. La convention, après signature, sera soumise à l'approbation du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Vous le savez, Monsieur le ministre, la Nouvelle-Calédonie souhaite renforcer son dialogue et ses échanges avec les pays et les organisations régionales du Pacifique. La coopération régionale est pour nous un secteur prioritaire, car elle constitue une composante essentielle de notre cheminement vers l'émancipation, c'est-à-dire vers un partage de souveraineté avec la France.

D'abord, la Nouvelle-Calédonie souhaite devenir, en tant que telle, membre à part entière de certaines organisations régionales. Il s'agit du Forum des îles du Pacifique – importante instance de coopération politique dont votre pays, Monsieur le ministre, assurera la présidence durant toute cette année – et du groupe fer de lance mélanésien dont la Nouvelle-Calédonie doit à l'évidence faire partie, en lieu et place du FLNKS. Peut-être que, dans un premier temps, le dossier n'étant pas encore totalement consensuel au plan local, la Nouvelle-Calédonie peut être invitée lors de la prochaine réunion de l'organisation. C'est, en tout cas, la position de compromis que j'ai proposée au FLNKS.

Nous souhaitons ensuite nous impliquer dans les manifestations multilatérales traduisant les liens qui unissent les peuples du Pacifique. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie accueillera, en septembre de cette année, le 4e festival des arts mélanésiens, et, en 2011, les Jeux du Pacifique. Nous souhaitons très sincèrement faire de ces rassemblements festifs des moments de fierté partagée pour tous les Océaniens.

Dans un avenir proche, après avoir formé des Calédoniens dans le domaine des relations internationales, la Nouvelle-Calédonie installera des représentations dans les pays voisins, je l'espère au sein même des ambassades de France. Bien évidemment, le Vanuatu fait partie de nos premières priorités. La République du Vanuatu dispose depuis 18 ans d'un consulat général de à Nouméa, et nous devons veiller à installer une représentation de la Nouvelle-Calédonie à Port-Vila.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie souhaite traduire son inscription dans son environnement régional, en mobilisant ses compétences techniques, et une partie de sa prospérité, au service de la coopération avec les pays océaniques. Cette année, et malgré les difficultés dues à la situation économique mondiale, nous avons ainsi augmenté l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération. L'État s'engage, de son côté, à appuyer la mise en œuvre de cette convention par la mobilisation, à parité avec la Nouvelle-Calédonie, du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle, pour le Pacifique.

En fait, cette nouvelle convention prolongera une politique de coopération déjà ancienne, et qui a fait ses preuves grâce au caractère très concret des projets qui ont pu être aidés. Par le passé, les actions conduites ensemble ont par exemple permis :

- d'allouer à des étudiants ni Vanuatu des bourses leur permettant d'engager des études supérieures à l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;
- de dispenser, à Nouméa, des formations adaptées à certains cadres de la fonction publique ni Vanuatu ;
- d'organiser des échanges entre le lycée hôtelier de Port Vila et son homologue calédonien, le lycée Escoffier ;
- d'aider la Chambre de commerce et d'industrie de recruter à Nouméa un attaché commercial, chargé de développer les échanges économiques avec le Vanuatu ;
- de construire au Vanuatu des dortoirs, réfectoires ou salles de classe d'établissements scolaires ;
- de former de jeunes ni-Vanuatu à l'arboriculture et d'équiper des pépinières d'arbres fruitiers ;
- de financer des microprojets qui vont changer la vie de familles ou de villages entiers : des cuves à eau, des machines à coudre, un moteur hors-bord pour bateau de pêche, des générateurs électriques, etc.

Je souhaite que l'on conserve à l'avenir ce caractère concret de l'aide apportée. La commission mixte, qui est l'organe partenarial chargé d'évaluer la mise en œuvre de la convention et d'arrêter les programmes annuels de coopération, devra y veiller scrupuleusement.

La préparation conjointe de cette convention a permis de réactualiser et d'amplifier la liste des secteurs ciblés. Six thèmes ont été retenus :

- le développement économique durable ;
- l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la recherche et les transferts de technologie ;
- la jeunesse, la culture et les sports ;
- la santé ;
- et, enfin, la bonne gouvernance.

Il s'agit là de thématiques essentielles, correspondant aux défis majeurs auxquels tous les pays du Pacifique sont confrontés.

Monsieur le ministre, je suis certain que nos institutions et nos populations pourront pleinement bénéficier des actions qui seront menées dans le cadre défini par cette convention, et je formule le vœu que celle-ci donne un nouvel élan à notre coopération mutuelle, dans un esprit de partenariat, de réciprocité et d'ouverture.

Je vous remercie de votre attention.